



# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement LYCEE J.PREVOST de VILLARD DE LANS,  
l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2016 – 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

\* Signature provisoire - le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, après avis du Conseil Régional

## SOMMAIRE

Préambule .....	2
1 Diagnostic.....	3
1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale.....	3
2/ Points d'appui et d'amélioration .....	3
3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès .....	4
2 Objectifs stratégiques .....	5
3 Leviers stratégiques.....	6
4 Accompagnement (autorité académique et région) .....	8
5 Durée du contrat.....	9
Annexe : les indicateurs.....	10

## PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

**Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique** des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

# 1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

## 1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

### Points forts :

- établissement neuf
- CSP relativement favorisées
- Ouverture culturelle (CHAM, classes sportives, club "arts et le corps", conte et musique liaison CM2/6ème...)
- place du sport (partenariats, 2 gymnases)
- cité scolaire : liaison collège/lycée, connaissance des locaux, services partagés entre le collège et le lycée (15%), 7 ans dans l'établissement
- équipes relativement stables -faible taux d'élèves en retard d'1 an et + à l'entrée en 6ème, 3ème et 2nde.
- bons ou très bons (sportifs de haut niveau) résultats aux examens.
- taux d'orientation de 3ème en 2nde potentiellement satisfaisant mais à fiabiliser (gros écart d'une année sur l'autre: 62,9 / 72,5 sur les 2 dernières années).
- gros efforts de prise en charge élèves à besoins spécifiques.

### Points faibles :

- place du sport (manque d'ambition scolaire)
- manque d'ouverture: cocon, vase clos (sauf lycéens élèves du pôle sportif (ST), quelques autres sportifs et rares élèves nous rejoignant pour raisons climatiques).
- volet orientation à développer.
- CCF DNB assez exigeant (évaluation en général?)
- taux d'orientation de 3ème en 2nde à fiabiliser (gros écart d'une année sur l'autre 62,9/72,5 sur les 2 dernières années).
- taux de redoublement fin de 2nde irrégulier et globalement élevé: 4,7 en 2014, 12,7 en 2015 (élèves jeunes et pas d'offre technologique, ce qui peut favoriser le redoublement).
- taux de passage de 2nde en 1ère techno très faible et décroissant.
- séries bac général déséquilibrées
- effectifs lourds en lycée (E/D :33,4 sans les ST), +50 élèves en 3 ans (+17%).

## 2/ Points d'appui et d'amélioration

Nos points d'appui et perspectives :

- Une gouvernance partagée avec l'ensemble des composantes de la communauté scolaire et éducative
- La valorisation des élèves dans tous les domaines, réussite, citoyen, sportif,...
- Notre labellisation EDD et la pédagogie de projet

### **3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès**

Il nous semble que les principales marges de progrès se situent dans les domaines:

- d'une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par un certain nombre d'élèves, et ce dans un environnement globalement favorisé ;
- d'une pédagogie (et plus largement d'une politique générale) tournée à la fois vers l'accompagnement des élèves en difficultés (difficultés scolaires ou liées à la sortie du pôle sur critères sportifs) et vers une plus grande ouverture du champs des possibles pour ceux d'entre eux qui peuvent et doivent être plus ambitieux.

## 2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

***L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.***

*Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.*

*En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.*

- 1. Repérer et accompagner les élèves en difficultés / à besoins particuliers**
- 2. Renforcer l'ambition de tous les élèves et valoriser les réussites scolaires**
- 3. Autonomie, initiative, entraide, citoyenneté, vivre-ensemble, engagement**

A ces fins, nous avons choisi de nous appuyer sur ces grands axes :

- Mettre en place ou renforcer des dispositifs d'accompagnement tout au long de la scolarité.
- Associer davantage les élèves à la réflexion / impliquer les élèves dans la vie de l'établissement, les valoriser.
- Associer davantage les parents à la réflexion.

## 3 LEVIERS STRATEGIQUES

*Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.*

*Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.*

Pour chacun des objectifs, les leviers s'articulent autour de deux grandes orientations stratégiques, qui visent à donner une place à l'élève:

- pour une continuité de sa scolarité et via la mise en place des Parcours (Avenir, Citoyen, Culturel).
- via le sens de ses apprentissages et son implication

### Objectif 1 :

1. Liaisons écoles-collège-lycée : repérage, accompagnement, renforcement de la confiance
  - Mettre en place le conseil école-collège.
  - Rendre plus adéquats, pertinents et diversifiés les dispositifs d'accompagnement de la réforme du collège.
  - Accroître le dispositif d'aide aux devoirs.
  - Mieux prendre en compte la continuité du parcours en s'appuyant sur la complémentarité de ces parcours au sein de l'établissement.
  - Rendre plus adéquats, pertinents et diversifiés les dispositifs d'accompagnement de la réforme du lycée.
2. Évaluation (par compétences / positive) / pédagogie de projet / travaux inter disciplinaires:
  - Développer la réflexion sur l'évaluation, encourager l'évaluation par compétences au collège (au lycée ?) et travailler sur l'évaluation positive.
  - Mettre en avant l'engagement de l'établissement dans l'EDD / Développer et encourager la pédagogie de projet.
  - Développer et encourager les échanges de pratiques interdisciplinaires.

### Objectif 2 :

3. Évaluation / mise en valeur des réussites / renforcement de la confiance en soi:
  - Développer la réflexion sur les liens entre évaluation et choix d'orientation (relative sévérité CCF DNB / ambition des élèves et fluidité des parcours vers la 2nde GT, idem / choix des séries après la 2nde GT).
  - Développer la réflexion sur les liens entre évaluation et taux de redoublement (irréguliers et souvent sup aux moyennes académiques).
  - Renforcer la valorisation des élèves.
4. Accompagnement du parcours de tous les élèves avec l'ensemble de la communauté (équipes, parents, élèves et anciens élèves, partenaires de l'enseignement supérieur):
  - Développer l'ambition des élèves et des familles.
  - Mieux accompagner l'élève dans son projet individuel en élargissant ses représentations sur les métiers et les formations.
  - Mettre en place et s'appuyer sur le Parcours avenir.
5. Ouverture culturelle: utiliser l'ouverture au service de la pédagogie et de la réussite:
  - Renforcer l'acquisition par tous nos élèves d'une culture générale (Parcours culturel) solide et mettre en avant l'engagement de l'établissement dans l'EDD.
  - Développer la connaissance de « l'ailleurs » et chaque fois que cela sera pertinent, y associer la problématique EDD.
  - Associer et s'appuyer sur la MDL en encourageant ses actions.

**Objectif 3 :**

Mise en place du Parcours citoyen:

- Citoyenneté, vivre ensemble et EDD : mettre en avant et s'appuyer sur l'engagement de l'établissement dans ce domaine.
- Citoyenneté, vivre ensemble et sport (ST, EPS, AS): mettre en avant et s'appuyer sur la spécificité de l'établissement dans ce domaine.
- Renforcer le rôle du CESC.
- Associer davantage les élèves à la réflexion, rendre les élèves davantage acteurs.
- Développer et encourager l'entraide entre élèves / l'autonomie des élèves.
- Renforcer la valorisation des élèves.
- Associer et s'appuyer sur la MDL en encourageant ses actions

## 4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

*Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.*

### **Autorité académique**

- L'accompagnement pédagogique de l'établissement est élaboré en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue de gestion et de performance et des rencontres tripartites en concertation avec l'inspecteur référent, monsieur Jean-Christophe Larbaud, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional.

Pour votre établissement s'est dégagé l'axe suivant :

- Accompagnement pédagogique sur la question de l'évaluation positive.
- Formation établissement éducation au développement durable (EDD).

Structure d'appui : Corps d'inspection en lien avec l'inspecteur référent et mission EDD.

- La dotation globale allouée au LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement.  
Pour l'année scolaire 2016-2017, elle se décline en 549,75 heures poste (HP), 43 heures supplémentaires année (HSA) et 11,75 indemnités pour missions particulières (IMP).  
L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

### **Région**

- Afin de soutenir l'engagement de l'établissement dans le domaine de l'Education au Développement Durable, la Région soutient la démarche du lycée d'éducation au développement durable et octroie au lycée la labellisation écoresponsable, établissement en démarche de développement durable de niveau 3.
- Pour accompagner le lycée à renforcer l'ambition de tous les élèves et leur permettre d'acquérir une culture générale la Région s'engage à soutenir sa politique artistique et culturelle, dans le cadre d'Eurêka
- Pour accompagner le lycée dans la mise en place d'un parcours citoyen, la Région s'engage à soutenir les projets favorisant la citoyenneté à destination de tous les élèves, dans le cadre d'Eurêka.

## 5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A Villard de Lans , le 20/06/2016

Le chef d'établissement,

  
Le Recteur de l'académie  
de Grenoble



Le Président de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes  


## ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

### 1. Objectif : Repérer et accompagner les élèves en difficultés / à besoins particuliers

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Evolution du taux de passage de 3ème en 2ndeGT: à consolider et à fiabiliser	67	70
Evolution du taux de passage de 2ndeGT en 1ère Technologique	4,4	9
Indicateurs de stratégie "Vers un établissement inclusif"	2	3

### 1. Objectif : Renforcer l'ambition de tous les élèves et valoriser les réussites scolaires

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Evolution du taux de passage de 3ème en 2ndeGT: à consolider et à fiabiliser	67	70
Indicateurs de stratégie "Arts et culture"	2	4
Taux de réussite DNB: à consolider et réduire écarts entre réussite CSP+ et CSP	9,5	4

### 1. Objectif : Autonomie, initiative, entraide, citoyenneté, vivre-ensemble, engagement

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Indicateurs de stratégie "Politique sportive"	2	4
Indicateurs de stratégie "EDD"	2	3

*Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.*